



IFFE - INSTITUT FEDERATION FRANCAISE D'ESCRIME

INTERNET

- ☛ <http://escrime-institut-ffe.fr>

EMAIL

- ☛ iffe@escrime-ffe.fr

TELEPHONE

- ☛ Assistante administrative : Carole Lesein
- ☛ 01 43 62 20 86

ACCUEIL

- ☛ 36 avenue du Général de Gaulle tour Gallieni II, 93170 Bagnolet

SUR RENDEZ-VOUS

- ☛ Président délégué : Olivier ISTIN
- ☛ Directeur de l'IFFE : Jean-Pierre PHILIPPON - 07 77 46 14 40

COÛT DE LA FORMATION ET FINANCEMENT

COUT PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- ☛ 6840 €

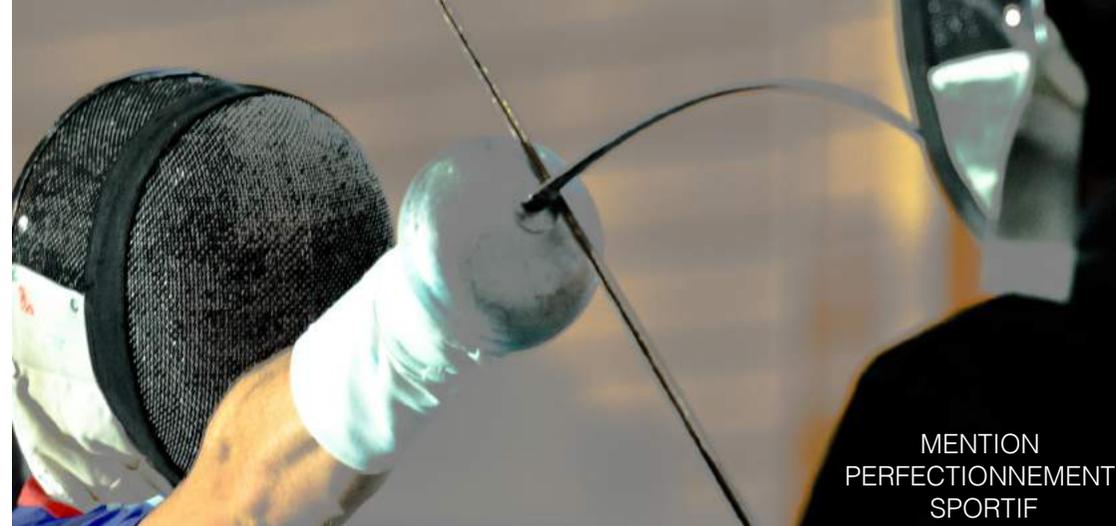
PRISE EN CHARGE

- ☛ Pour les ressortissants français, toutes les sources de financement et d'aide peuvent être sollicitées en fonction de votre situation professionnelle. Contactez l'IFFE pour plus d'information.
- ☛ Pour les situations les plus difficiles le fonds d'aide de l'IFFE peut être demandé. Dossier téléchargeable sur le site.

HEBERGEMENT RESTAURATION

Pension complète en Creps - environ 176€/semaine

Promotion 2018/2019



MENTION
PERFECTIONNEMENT
SPORTIF

DEJEPS ESCRIME MAÎTRE D'ARMES



DIPLÔME D'ETAT

FORMATION 2020/2021

Contact IFFE : 01 43 62 20 86
iffe@escrime-ffe.fr

N° SIRET 51468097400029
Code APE 8559A
Formation continue d'adultes

L'ESCRIME UNE PASSION

L'ECOLE FRANCAISE D'ESCRIME

UNE RENOMMEE INTERNATIONALE !

Préparer un DEJePS avec l'Institut de la Fédération Française d'Escrime c'est :

- Bénéficier d'une formation professionnelle de qualité qui ouvre des perspectives vers des emplois en France ou à l'étranger.
- Acquérir des compétences techniques et pédagogiques pour enseigner et entraîner en leçon individuelle et collective aux 3 armes.
- Etre capable de concevoir et coordonner un projet d'action,
- Encadrer et accueillir les publics, organiser et animer un groupe en sécurité.

UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ADAPTEE

- Un DEJEPS sur 18 semaines en centre et en alternance en club avec tutorat.
- Une nouvelle promotion chaque année
- Un niveau d'exigence préalable plus élevé
- Un accès à la formation plus facile grâce au fond d'aide de l'IFFE

UNE EQUIPE EXPERIMENTEE DE FORMATEURS

Directeur de l'IFFE	M° Jean-Pierre Philippon
En charge de l'épée	M° Frédéric Chotin
En charge du fleuret	M° Olivier Lambert
En charge du sabre	M° Patrice Dherbilly
Cadre institutionnel et réglementation	M° Hélène Lerouge
Anatomie Physiologie et Entraînement	M° Olivier Hanicotte
Psycho-Péda, Sociologie, Coaching	M° Elisabeth Rosnet
UC 1 et 2 projet d'action	UProgram



Patrice Dherbilly

Olivier Lambert

Frédéric Chotin

MAÎTRE D'ARMES UN METIER

CALENDRIER 2020-2021

Retrait dossiers d'inscription	10 décembre 2019
Clôture dépôts des dossiers	07 février 2020
Tests d'entrée en formation	4 au 5 mars 2020
Début de la formation	25 mai 2020

FORMATION PROFESSIONNELLE

Déclaration d'activité de l'IFFE auprès du Préfet de la région Ile de France.

- «Enregistré sous le numéro 1193060469, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État»
- Une formation professionnelle pour valider un diplôme d'État de niveau III, permettant de travailler contre rémunération en France et dans le monde entier.

PROGRAMME DE FORMATION

- 720 heures de formation en centre et 480 heures minimum en alternance
- 18 semaines réparties au sein des CREPS de Reims, PACA, Wattignies, Dinard
- Support de cours et complément de formation en FOAD

EXIGENCES PREALABLES

- Justifier d'une expérience d'encadrement en escrime de 150h
- Justifier d'une participation à 3 compétitions de niveau régional
- Posséder une maîtrise technique du niveau éducateur FFE dans 2 armes
- Posséder le niveau arbitre régional dans une arme conventionnelle
- Etre titulaire du PSC1 (prévention et secours civiques niveau 1)

TESTS DE VERIFICATION ET TESTS D'ENTREE

- Etre capable de tirer et d'analyser le jeu dans une arme au choix
- Donner une leçon individuelle dans 2 armes du niveau «éducateur FFE»
- Arbitrer dans une arme conventionnelle ou produire un diplôme A-R
- Entretien sur la connaissance de la discipline

DOSSIERS D'INSCRIPTION

- Télécharger les dossiers d'inscription sur le site de l'IFFE
- <http://escrime-institut-ffe.fr>
- L'ensemble des informations de cette plaquette est indicatif, seul le dossier d'inscription fait foi